

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 284 Vœu relatif à la politique de l'arbre à Paris (DEVE 55 sur le Plan Biodiversité de Paris).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le rôle essentiel joué par les arbres dans le paysage urbain parisien, avec près de 500.000 arbres, dont près de 300.000 arbres dans les bois de Boulogne et de Vincennes et quelques 100.000 arbres d'alignement, faisant de Paris l'une des capitales les plus boisées d'Europe ;

Considérant le rôle majeur joué par les arbres pour améliorer la qualité de vie dans une ville aussi dense que Paris ;

Considérant le rôle clé joué par ces arbres pour lutter contre la pollution de l'air et les phénomènes d'îlots de chaleur ;

Considérant le rôle important joué par les arbres pour préserver et développer la biodiversité ;

Considérant la contribution des arbres pour limiter les risques d'inondation dans des espaces fortement imperméabilisés en retenant les eaux de ruissellement ;

Considérant le nombre important d'arbres abattus à Paris, fragilisés par la pollution de l'air, par des sols mal aérés et pauvres en matière organiques et, enfin, par le dérèglement climatique (stress hybride en été, grand froid l'hiver qui oblige à répandre du sel sur les trottoirs) ;

Considérant le développement des maladies comme la mineuse pour le marronnier blanc, la graphiose pour l'orme ou encore la suie de l'érable ;

Considérant le suivi régulier et approfondi de ce patrimoine par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, avec deux tournées d'inspection par an qui permettent d'établir les arbres qui devront, à une échéance plus ou moins longue, être abattus pour éviter tout risque d'accident ;

Considérant la politique mise en œuvre par la Ville pour préserver ce patrimoine (traitements prophylactiques, traitements curatifs biologiques, diversification des essences et variétés d'arbres plantés à Paris, plan de gestion dans les bois, etc.) ;

Sur la proposition de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Qu'une information en 4e Commission soit faite courant 2012 sur la politique mise en œuvre pour entretenir le patrimoine arboré municipal de Paris.